

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

Délibération n° D-2021-240

Lieudit ' les Gardoux ' - LB 3, 9, 22 et 23 - Acquisition de parcelles

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 22/06/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 05/07/2021

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Méлина TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur François GIBERT, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

**Lieudit « les Gardoux » - LB 3, 9, 22 et 23 -
Acquisition de parcelles**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Diverses parcelles de terrains, riveraines du complexe sportif des Gardoux à Saint Liguire, sont situées en emplacement réservé en lien avec le complexe sportif.

La Ville de Niort a acquis dernièrement, par exercice du droit de préemption urbain, une des parcelles situées dans cet emplacement réservé, cadastrée section LB n°2 pour une superficie de 3 859 m².

Suite à cette préemption, des propriétaires de terrains riverains ont proposé la cession de leurs parcelles situées dans ledit emplacement réservé, ainsi que deux petites parcelles déjà incluses dans la voirie pour la régularisation cadastrale.

Ces parcelles sont cadastrées:

- LB 3 : pour une superficie de 36 a 38 ca ;
- LB 9 : pour une superficie de11 a 85 ca ;
- LB 22 : pour une superficie de 1 a 55 ca ;
- LB 23 : pour une superficie de 1 a 57 ca ;

Soit une superficie totale de51 a 35 ca.

La négociation avec les propriétaires a eu lieu sur la base de 3 000 €/ha concernant les parcelles LB 3 et 9, représentant un prix de MILLE QUATRE VINGT ONZE EUROS ET QUARANTE CENTIMES (1 091,40 €) pour la parcelle LB 3, et TROIS CENT CINQUANTE HUIT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (358,50 €) pour la parcelle LB 9, soit un total de MILLE QUATRE CENT QUARANTE NEUF EUROS ET QUATRE VINGT DIX CENTS (1 449,90 €).

Les parcelles LB 22 et 23, incluses dans la voirie et destinées à être incorporées au domaine public communal, sont cédées à l'Euro symbolique avec dispense de paiement.

Les frais d'acte notarié seront supportés par la Commune acquéreur, ainsi que l'indemnité éventuelle qui serait due à l'exploitant des terrains.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles LB 3 et 9 pour le prix total de 1 449,90 €, et les parcelles LB 22 et 23 à l'Euro symbolique avec dispense de paiement ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE

Terrains lieudit « Les Gardoux »

